

DEPARTEMENT
PAS de CALAIS

ARRONDISSEMENT
ARRAS

CANTON
ST POL/TERNOISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERNOIS

ARRETE DU PRESIDENT FIXANT LES TARIFS DE LA SAISON CULTURELLE 2024

NOUS, Président de la Communauté de Communes du Ternois ;
VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la délibération du 25 octobre 2023 portant sur le projet de saison culturelle 2024 et donnant pouvoir à son Président pour en fixer les tarifs ;

Par ces motifs :

ARRETONS :

Article 1^{er}. : Le tarif suivant :

- **Le dimanche 17 novembre 2024 à 18h à la salle des fêtes de Saint-Pol-sur-Ternoise**
Spectacle : Florent Peyre - Nature
Tarif : 13€ pour les adultes (450 tickets) / Gratuit pour les moins de 16 ans (100 tickets)

Article 2 : Le Président de la Communauté de Communes du Ternois et le Comptable public assignataire de Saint-Pol-sur-Ternoise sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Herlin le Sec, le 21/08/2024

Le Président,



M. BRIDOUX



Acte rendu exécutoire le 22/08/24
Publication et Notification le 22/08/24
Le Président,

